

Focus

L'impact de la crise sur le secteur culturel

10 septembre 2020

Accompagnement ESS #Covid19

LES 4 PÔLES DE LA CRESS IDF

VIE INTERNE & DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES

- Animation des instances internes
- Campagne **d'adhésions**
- Organisation d'**Esspresso** et participation aux Open Map

OBSERVATOIRE

- **Etudes** dont l'étude EC financée par l'Ademe
- **Club des collectivités territoriales**



ACCOMPAGNEMENT

- Animation de **l'écosystème de l'accompagnement ESS** en IdF
- Animation du **DLA régional**
- Lancement une **plateforme d'orientation** à l'échelle régionale

SENSIBILISATION & COMMUNICATION

- « Mon ESS à l'école »
- Journée de **sensibilisation** à l'ESS
- Coordination du **Mois de l'ESS**

ACTION TRANSVERSALE :

- **Animation des bassins d'emplois** (temps de rencontres ESS/CT/Entreprises)
- => 2019-20 : expérimentation sur 10 bassins

- Site internet : <https://www.cressidf.org/>
- Twitter : https://twitter.com/cress_idf

Déroulé de la visioconférence

- Présentation de la démarche **Accompagnement ESS #Covid19**
- Présentation :
 - **Mobilisation** coordonnée par l'**Ufisc** depuis le début de la crise
 - Résultats de l'enquête Covid 19 / Culture par **Opale**
 - Mesures du Ministère de la culture (Ufisc)
 - Mesures régionales et le rôle des CT par **Actes if**
 - Quelle stratégie pour défendre l'ESS comme modèle alternatif pour l'avenir ?
- Questions-réponses (10-15 minutes)

Démarche Accompagnement ESS #Covid 19

Mai

Diffusion d'une enquête Accompagnement ESS #Covid 19

Juin

Mobilisation de la commission Accompagnement et élaboration d'un plan d'actions

Mi-juin à
octobre

Organisation de visioconférences :

- **Focus** - Eclairage
- **GT** - Approfondissement des thématiques d'accompagnement et montée en compétences

Novembre 2020 :

2e Rencontre de l'accompagnement ESS

(Point d'étape sur l'impact de la crise sur l'ESS et quelles opportunités pour l'ESS et l'accompagnement)

Accompagnement ESS #Covid 19 – Focus

Précédents Focus

- 18 juin : Focus **fonds Résilience** avec France active IdF
- 30 juin : Focus **Entreprenariat des femmes** avec le Cncress, Empow'her et France active
- 9 juillet : Focus **Sport** avec CNOSF et CROS IdF
- Jeudi 3 septembre (9h à 10h) : Focus **Marchés publics** avec le Grafie, le Gip Maximilien, le Réseau Gesat et les Canaux

=> Retrouvez les présentations des précédents Focus : [ICI](#)

Focus à venir :

- Jeudi 10 septembre (9h à 10h) : Focus **Culture** avec Actes If, Opale et Ufisc
- Jeudi 17 septembre (9h à 10h) : Focus **Médico-social** avec l'Uriopss
- Mercredi 23 septembre (9h à 10h) : Focus **IAE** avec le Grafie/FEI

Accompagnement ESS #Covid 19 – GT

3 Groupes de travail :

- Approfondissement des thématiques d'accompagnement :
 - **Financements / Modèle économique** avec Finacoop, Rec innovation et Comit' => 14 octobre (après-midi)
 - **RH / Management** avec Udes, Coopessance, Plateforme RH, Barreau des avocats de Paris, OPCO Cohésion sociale => novembre (date à caler)
- Montée en compétences des structures d'accompagnement et de financement :
 - **Accompagnement à distance et l'usage du numérique** avec HelloAsso, Simplon et Animafac => 30 septembre (10h à 12h)



Focus culture CRESS IDF

10 septembre 2020



actes if
lieux artistiques et culturels
indépendants en Île-de-France

AVEC LE SOUTIEN DE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional Île-de-France et Île-de-France - 2014-2020

LES INTERVENANT.E.S

Luc de Larminat
OPALE/CRDLA Culture
<http://www.opale.asso.fr>



Patricia Coler et GaëlleFerval
UFISC
www.ufisc.org



Lucie Lambert
Actes-if
<https://www.actesif.com/>



OPALE > CULTURE & ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



- ▷ Association active depuis **plus de 30 ans** (création en 1988)
 - ▷ Action **nationale**
 - ▷ Soutien au **développement et la professionnalisation des porteurs de projets artistiques et culturels** et **développement des dynamiques de coopération**
- ▷ Pilotage depuis 2004 d'une **mission de ressources pour le DLA : CRDLA**, en partenariat avec deux regroupements représentatifs du secteur culturel (l'Ufisc et la Cofac).
Le DLA accompagne en moyenne 1000 structures culturelles par an
- ▷ **Animation du site ressources "Culture et ESS"** www.opale.asso.fr

UFISC > UNION FÉDÉRALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES

- **Fédération professionnelle du secteur artistique et culturel** depuis 2000
- **Seize organisations** : fédérations et syndicats représentants d'entreprises
- Arts de la rue, théâtre, musiques actuelles, marionnettes, arts visuels, radios, danse et musiques traditionnelles, cirque, numérique...
- 2000 structures de création, diffusion, action culturelle, accompagnement de pratiques...
- **Initiatives privées d'intérêt général** se reconnaissant de l'espace socio-économique de l'économie sociale et solidaire

- **Outil collectif, pragmatique et prospectif, de « recherche et développement »**
- **Espace d'outillage coopératif, de services mutualisés et d'accompagnement**
- **Acteur de la structuration professionnelle et démarche de co-construction**



16 MEMBRES

ACTES IF - Réseau solidaire de lieux culturels franciliens

CITI - Centre International pour le Théâtre Itinérant

CD1D – Fédération de labels indépendants

FAMDT – Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles

FEDELIMA - Fédération des lieux de musiques actuelles

LA FEDERATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE

LA FEDERATION DES GROUPEMENTS

D'EMPLOYEURS CULTURE

FERAROCK – Fédération des Radios Associatives Musiques actuelles

FRAAP - Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens

SCC - Syndicat du Cirque de Création

SMA - Syndicat national des petites et très petites structures non lucratives de Musiques Actuelles

SYNAVI - Syndicat national des arts vivants

RIF - Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France

RNCAP - Réseau national du Conte et des Arts de la Parole

THEMAA – Association Nationale des Théâtres de Marionnettes et des Arts associés

ZONE FRANCHE - Réseau des musiques du monde

Actes if

Un réseaux solidaire de lieux intermédiaires dédiés à la création contemporaine et à la diversité artistique et culturelle, avec les territoires et les habitants

- Actes if réunit aujourd'hui **31 lieux artistiques et culturels** indépendants en Île-de-France.
- Ces lieux indépendants sont **issus de la société civile et à but non lucratif.**
- Ils envisagent **l'expérience artistique comme rapport entre les habitants, le territoire, les artistes et les cultures.**

L'activité du réseau s'organise autour de 3 axes:

- ✓ Concertation
- ✓ Mutualisation
- ✓ Accompagnement.

actes if
lieux artistiques et culturels
indépendants en Île-de-France

Mobilisation collective nationale

Lancement pour le champ art et culture de l'économie solidaire d'une mobilisation collective à une quarantaine de réseaux et structures (dont Opale) coordonnée par l'Ufisc :

>> <http://ufisc.org/item/357-infos-covid-19.html>



☉ Mobilisation et coopération ☉
Art et Culture
contre le COVID-19

Une cellule de crise et d'accompagnement,
mobilisée auprès des structures artistiques et culturelles,
pour faire face à l'extension et à l'impact de l'épidémie de covid19.

Mobilisation collective nationale

Une démarche collective
coordonnée par l'UFISC,
ses partenaires et
ses organisations

Une mobilisation solidaire
face au COVID-19
et à ses conséquences
économiques et sociales

3 axes de travail :
Observation
Accompagnement
Politiques publiques

3 axes de travail :

- **les politiques publiques** : propositions et interpellations pour faire valoir les besoins des structures dans leur diversité.
- **l'accompagnement** : mise en place d'un Centre d'aide mutualisé, organisation de temps d'échange et d'information.
- **l'observation** : lancement d'une enquête flash, recueil et capitalisation de données.

Chiffres-clés du champ culturel

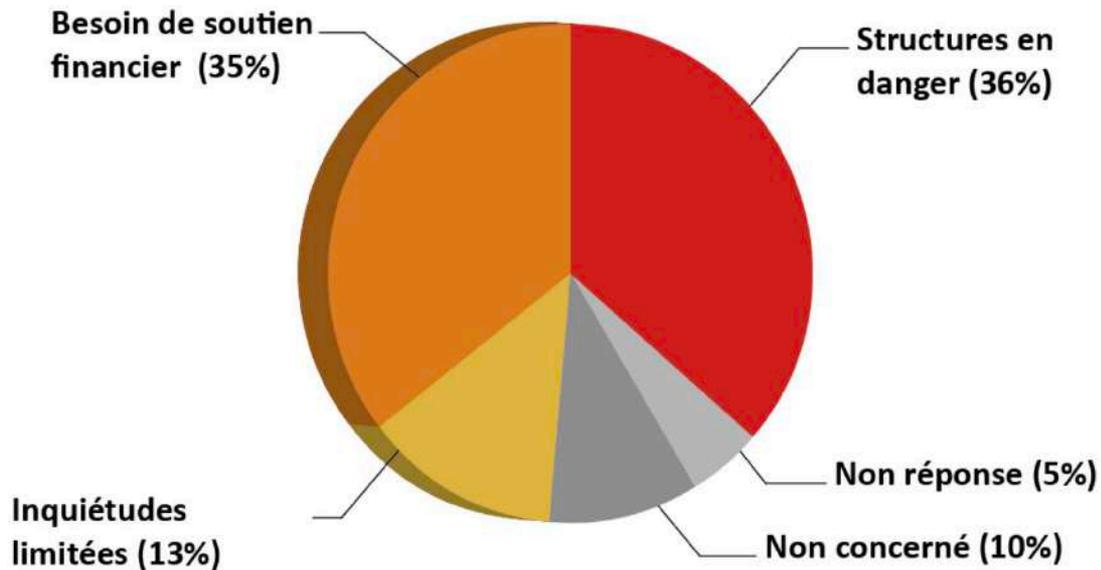
- En 2013, les associations culturelles représentaient environ 20% du paysage associatif. En 2017, elles représentent 23%
- La France compte 40 000 associations culturelles employeuses qui génèrent 3,1 milliards d'euros de recettes d'activité annuelles sur un budget cumulé de 7,5 milliards d'euros.
- La moitié des associations culturelles employeuses dispose de moins de 23 500 de subventions, 17% n'ont aucune subvention.
- 25% des associations culturelles employeuses subventionnées ne disposent pas d'aides au fonctionnement et 22% disposent seulement d'aides au projet, volatiles par définition.
- Plus des deux-tiers ne sont pas aidées par le ministère de la Culture, près de 70% des subventions proviennent des collectivités territoriales
- Près de 310 000 personnes travaillent comme salarié.e.s et travailleurs non salarié.e.s dans les associations culturelles employeuses.
- Près de 2/3 des ressources des structures sont alloués à la rémunération du travail salarié et non salarié, les contrats les plus précaires représentant près des 3/4 des effectifs.

Impact direct sur l'activité des structures

Pour :

- 52,6% d'entre elles, la crise conduit à une mise en sommeil momentanée du projet d'activité,
- 34,7%, à un ralentissement significatif de la réalisation du projet d'activité,
- 42,8% d'entre elles annoncent être en mesure de ne maintenir que
- 10% ou moins de leur activité entre le 1er mars et la fin de l'été (61,8 % d'entre elles 20 % ou moins,
- 82,1 % d'entre elles 40% ou moins !).

Répartition des répondants par degré d'inquiétude



Données projetées à l'ensemble du secteur culturel

- Un ensemble de **27 400** associations en situation de risque
- **98 300 emplois** de permanent·e·s en situation de fragilité (69 900 ETP)
- Annulation de 17 400 CDI, 102 600 CDD, 336 700 CDDU d'artistes et 224 800 de technicien·ne·s : Soit un total de **681 500 contrats annulés**
- **Pour les 40 000 associations culturelles employeuses, une baisse de 50% de leur activité en 2020 équivaldrait pour elles à une perte d'1,5 milliards d'euros**
- *69% des subventions, soit 2,2 milliards d'euros, proviennent des collectivités territoriales. Une diminution du volume global de subventions de 30% représenterait une perte de plus d'1 milliard d'euros pour le champ associatif culturel employeur.*
- *La masse salariale représente près de 4,3 milliards d'euros et les rémunérations versées aux travailleur.se.s non salarié.e.s plus de 400 millions d'euros.*

Accompagnement du secteur culturel

Les réponses du DLA

- Permanence hebdomadaire en ligne pour questions/ réponses et orientations (Café confiné DLA 40, DLA Guyane)
- Repérage des structures les plus en fragilité pour accompagnement collectif tout terrain (DLA 37) et mise en place d'un « droit de tirage » (DLA 33)
- Accompagnements collectifs dédiés au secteur culturel (sauvegarde des emplois, renforcement des processus de coopération, organisation RH et risques psycho-sociaux...)
- Renforcement ou mise en place de comités d'appui / groupe de travail culture composés des acteurs du territoire (DRAC, agences culturelles, service culture du département et de la région...)
- Poursuite des accompagnements pour les structures ayant bénéficié du DSESS.

Les besoins en accompagnement : Assistance, juridique, trésorerie

Enquête avril-mai 2020

D'après l'enquête, 60% des structures indiquaient prévoir une rupture de trésorerie en septembre. Une baisse de 50 % de leur activité en 2020 équivaldrait pour elles à une perte d'1,5 milliard d'euros.

Au-delà des premiers besoins, très axés sur les difficultés à identifier et à solliciter les dispositifs d'aide d'urgence et sur la nécessité de faire entendre aux pouvoirs publics les difficultés du secteur, la crise sanitaire et économique a renforcé les besoins d'accompagnement sur certaines thématiques :

- une aide à la réorganisation du travail, que ce soit pour la rédaction des contrats, l'organisation technique de la répétition, de la diffusion ;
- un soutien à la gouvernance de l'association pour réduire les effets néfastes du confinement et de l'arrêt de travail sur le moral des membres de l'équipe, et les risques psychosociaux induits ;
- la nécessité de s'appuyer, renforcer ou mettre en place des espaces de concertation et de solidarité entre acteurs d'un même territoire, incluant les partenaires publics.

Lien vers la [synthèse de l'enquête](#)



Les conséquences pour le champ culturel

- **Fragilisation des structures** confrontées à la baisse de leurs recettes, aux tensions de trésorerie et au risque de non versement des subventions (inégalités de traitement en fonction des territoires)
- Risques de **faillites et de disparition** des petites associations qui constituent le maillage de la vie artistique et culturelle sur l'ensemble des territoires.
- Conséquences directes sur **l'emploi des travailleurs.es les plus précaires** (intermittents, auteurs, vacataires...)
- De nombreuses questions spécifiques : activités (résidence, EAC etc.), artistes étrangers....
- Craintes liées à l'embouteillage du report des spectacles dans un contexte où les enjeux de diffusion étaient déjà très problématiques ce qui va générer un effet de **concurrence accrue**
- Fortes menaces sur les **activités de création, de production, de diffusion et de formation.**
- Danger sur le respect des **droits culturels** et le respect de la diversité des expressions culturelles avec une tendance au renforcement des **phénomènes de concentration**

Repenser le modèle d'organisation de la vie culturelle et mettre en avant

- Les droits humains
- La solidarité et la responsabilité
- les formes de participation à la vie artistique et culturelle
- les valeurs de coopération
- le lien social
- les activités de proximité etc.

Les actus du champ culturel depuis le début de la crise

- **Annulations depuis fin février** des spectacles, des événements, ateliers EAC et actions culturelles, etc. engendrant des problèmes de report et d'annulation de contrats. Fonds d'urgence et mesures exceptionnelles pour le secteur.
- La question complexe des subventions (maintien, solde, reconnaissance du cas de force majeure vs service fait...)
- Fort impact économique de l'annulation des festivals d'été. *Deux chercheurs ont estimé le manque à gagner suite à l'annulation de près de 4000 événements culturels d'été entre 2,3 et 2,6 milliards d'euros (budgets directs des festivals et retombées économiques indirectes)*
- Annonce d'une prolongation des droits jusqu'août 2021 pour les intermittent.es du spectacle (décret du 29 juillet 2020)
- Dispositifs dédiés pour les artistes auteurs qui restent très précaires (contexte de réforme de leur protection sociale)
- Mesures transversales prolongées pour les secteurs les plus touchés, dont la culture (fonds de solidarité, activité partielle, exonérations des cotisations...)
- Travail avec les professionnels et Communication du ministère sur les protocoles de santé à appliquer. Accompagnement des entreprises dans les réseaux. Appui du CMB, outil sur le document unique.
<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les-professionnels>

Panorama des mesures et sélection des ressources :
<https://www.opale.asso.fr/article728.html>

Centre d'assistance mutualisé
<https://cdamac.mcac.fr/support/home>

Mesures de soutien

Aujourd'hui, reprise très difficile. Rencontre avec le Premier ministre et la ministre de la culture.

- Renforcement des mesures sur le port obligatoire du masque (notamment dans les salles), pas de distanciation physique imposée dans les zone vertes et fin des dérogations préfectorales pour les événements. Interdiction des événements de plus 5000 personnes. Interdiction des spectacles debout (concert).

→ Complexité des protocoles à mettre en place. Importance des relations avec les collectivités (commune) et le préfet.

- Des mesures de secours et d'accompagnement à la reprise d'activité

Dispositif de compensation sur la billetterie : mécanisme de compensation des pertes d'exploitation liées à la persistance de mesures de distanciation pour les exploitants de salles de spectacle privées. Doté de 100 M€. Quelle prise en compte des lieux intermédiaires ?

- Un plan de relance de 2 milliards d'euros sur les 100 du plan de relance pour le champ culturel (2021/22)

Répartition : patrimoine (614 M€ sur métiers d'art, établissements publics), création et de diffusion artistique (426 M€ sur musique et SV public/privé, emploi, auteurs, commande, enseignement public), industries culturels (428M€ sur presse, livre, cinéma/audiovisuel), 400 M€ au titre du Programme investissement d'avenir₄ sur 5 ans.

→ Risque de **concentration** des moyens sur le réseau institutionnel de l'Etat et sur les acteurs privés lucratifs voire industriels.

→ **Vision non renouvelée** de la politique culturelle

>> Dernier communiqué de presse : <http://ufisc.org/structuration-professionnelle/75-actualites-structuration-pro.html>



Les mesures régionales et le rôle des collectivités

MESURES D'URGENCES :

- **Versement des subs** : réaffirmation des versements d'avance à 70 % « non remboursables ». Mesure étendue par une prochaine délibération à toutes les subventions 2020 de la Région. Suspension des règles de caducité également étendue jusqu'à fin 2020.
- **Versement des soldes** : A priori les demandeurs devront passer par la procédure classique de demande de solde. Confirmation qu'il n'est pas prévu de déroger à la « clause du service fait ». Pour le moment, la consigne est d'être dans une appréciation au cas par cas de la réalisation des projets pour tenter d'atteindre la base subventionnable et de verser au maximum l'intégralité des soldes.
- **Question du recours à des subventions exceptionnelles** pour contourner les soldes pour les structures n'atteignant pas la base subventionnable (cf. engagement de V. Péresse à verser 100% des subs quel qu'en soit le moyen) : pas de dispositif administratif prévu à ce stade.
- **Aide exceptionnelle Spectacle Vivant** : 1^{ère} vague d'attributions fin juin, puis en septembre et en novembre.
- **Aide aux commerces culturels (disquaires, cinémas, librairie...)** : le règlement d'intervention est en cours de finalisation pour une adoption sur la prochaine CP. Confirmation de l'enveloppe de 1,5M€.
- **Aide sur l'investissement / Adaptation aux mesures sanitaires** : concerne l'achat d'équipements ou travaux, accessibles aux lieux de création ou diffusion, y compris studios et enseignement artistique. Ce sera une aide forfaitaire, avec possibilité de rétroactivité à confirmer. Adoption du règlement d'intervention en CP de juillet, pas encore de dossier dispo, les 1^{ères} aides devraient être validées en novembre.
- **Été culturel** : confirmation du zéro budget de la Région sur cette opération de com. Quid alors de l'info des 750k€ relayés par Newstank et de la notion de « commande culturelle » énoncée par V. Péresse aux acteurs ? Pas d'info des services là-dessus, peut-être la valorisation des subventions maintenues sur la période ?

Les mesures régionales et le rôle des collectivités

- **Le versement à 100% des soldes de subvention** a été réaffirmé par V.Pécresse mais il se fera au cas par cas des dossiers, pas de dispositif administratif spécifique à ce stade. Concerne toutes les subventions finançant des projets sur 2020 impactés par la crise Covid19 (PAC, festivals, EAC, aides ponctuelles...). Versement d'une avance automatique de 70% étendu pour toutes les subventions 2020. La clause du service fait est invoquée comme étant le frein principal, or le gouvernement a levé la clause de service fait.
- **Règlements administratifs et financiers et ses critères** : les dossiers ne sont pas du tout simplifiés. Le service culture n'a plus en gestion les dossiers administratifs. Les interlocuteurs sont difficile à trouver et à contacter (mail ou téléphone). Le service comptabilité est en sous-traitance. Certains acteurs sont découragés pour entamer les démarches. Les subventions sont versés avec des retards incompréhensibles.
- **L'aide exceptionnelle covid n'est finalement pas votée en CP mais les attributions font l'objet d'une décision de la présidence** (1ères attributions en juillet). Les versements interviendront sans doute à la fin de l'été. NB : la notion d'annulation est à étudier au cas par cas > un report peut engendrer des coûts et entrer donc dans le périmètre : ne pas hésiter à déposer une demande dans ce cas.
- **Le contrat plan état-région 2021-2025** : pas lancé mais véritable attente des acteurs du territoire pour permettre l'harmonisation des soutiens, faciliter la résolution des problèmes. Volonté de la Région d'y adjoindre un volet culturel dédié.

Quel soutien pour les modèles de l'économie sociale et solidaire ?

Modèle hybride de lieux : LII, tiers lieux, lieux tiers : le rôle catalyseur des lieux à l'économie et l'activité plurielle.

- ✓ **Décloisonnement** des partenaires, faciliter l'**inter-connaissance**, espace de **concertation**
- ✓ En prolongement, **ancrage territoriale** fort qui permet la **synergie** des publics, des acteurs et partenaires du territoire.
- ✓ **Implication des habitants, des artistes et modèles de gouvernance.**
- ✓ L'opportunité des SCIC, SCOP, **modèle d'entreprise inclusive/levier** vers les partenaires, les acteurs du projet.
- ✓ **Renforcer les structures de coopération ou dynamique de terrain innovante d'outils mutualisés** (réseau notamment).

Vous êtes ici : ACCUEIL > Infos COVID-19

L'art participe ainsi au développement de la personnalité de chacun et au respect de la diversité. L'art favorise l'évolution et le maintien de la vitalité des sociétés démocratiques.

Manifeste pour une autre écon

Infos COVID-19

Mots-clés covid19 | Mobilisation

Mobilisation et coopération
Art et Culture
contre le COVID-19

L'UFISC, ses organisations membres et plusieurs organisations, réseaux, fédérations s'associent et se mobilisent auprès des structures artistiques et culturelles de l'ensemble de nos concitoyens pour faire face à l'extension et à l'impact de l'épidémie de covid19. Cette mobilisation demande un engagement citoyen de toutes et tous pour respecter les mesures de précaution prises par le gouvernement. Les principes d'intérêt général et de solidarité doivent être encore plus forts durant cette période de difficultés.

> Actualités de la mobilisation Arts et Culture :

<http://ufisc.org/item/357-infos-covid-19.html>

Centre d'assistance mutualisé Art et Culture :

<https://cdamac.mcac.fr/support/home>

www.opale.asso.fr/article728.html

Secteur culturel et crise sanitaire : panorama des mesures et sélection de ressources



En partenariat avec l'Ufisc, la Cofac et de nombreux réseaux et fédérations des arts et de la culture et de l'ESS, Opale/CRDLA Culture propose ici un récapitulatif des aides spécifiques au secteur culturel dans le contexte actuel de crise sanitaire, ainsi qu'une sélection de ressources.
Mise à jour : 04/05/2020

A- A A+

- > Les associations étant considérées par l'Etat comme des entreprises :
 - elles sont donc concernées par l'ensemble des mesures nationales de droit commun
 - > [Synthèse des mesures par ministère et organisation](#) (dans ce dossier de veille réalisé par la cellule de liaison ESS du Haut-Commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale, les différentes versions des documents synthèses sont disponibles)
 - elles sont également éligibles aux dispositifs exceptionnels de prêts publics et privés
 - > [Fiche récapitulative de France Active/CRDLA Financement](#)
- > Par ailleurs, des mesures spécifiques au secteur artistique et culturel ont été créées ou sont en cours de création. Leur contenu est présenté ci-dessous.

